Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08-06-2023
ID : 039-223900010-20230607-ARR_2023_0736-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0736_ART_RD 95_LE VILLEY ET FRANCHEVILLE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise EUROVIA, domiciliée 7 rue Colbert 21601 LONGVIC, en date du 23 mai 2023 ;

VU l'avis des Maires de LE VILLEY, FOULENAY, CHAUMERGY, FRANCHEVILLE, BOIS DE GAND et LA CHAUX EN BRESSE ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 95 pendant les travaux de renouvellement de la couche de roulement – territoire des Communes de LE VILLEY, FRANCHEVILLE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 95** sera réglementée en deux phases de la façon suivante :

Période	**Du jeudi 8 juin 2023 à 08h00 au vendredi 9 juin 2023 à 18h00** **Du lundi 12 juin à 8h00 au mardi 13 juin 2023 à 18h00**
Localisation	**Du PR6+0500** (sortie d'agglomération de LE VILLEY) **Au PR 8+000** (limite communale avec FRANCHEVILLE)
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules**

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08-06-2023
ID : 039-223900010-20230607-ARR_2023_0736-AR

ARTICLE 2 Les itinéraire de déviation dans les deux sens sont fixés comme suit (voir plan joint) :

Phase 1 : LE VILLEY / FRANCHEVILLE (carrefour avec la RD 468)

- RD 33E1 (FOULENAY)
- RD 33 (CHAUMERGY)
- RD 468 (FRANCHEVILLE)

Phase 2 : FRANCHEVILLE (carrefour avec la RD 468) / limite communale

- RD 468 (VERS SOUS SELLIERES)
- RD 1 (BOIS DE GAND - LA CHAUX EN BRESSE)

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM les Maires de LE VILLEY et FRANCHEVILLE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : 45 route de Chilly le Vignoble 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08-06-2023
ID : 039-223900010-20230607-ARR_2023_0736-AR

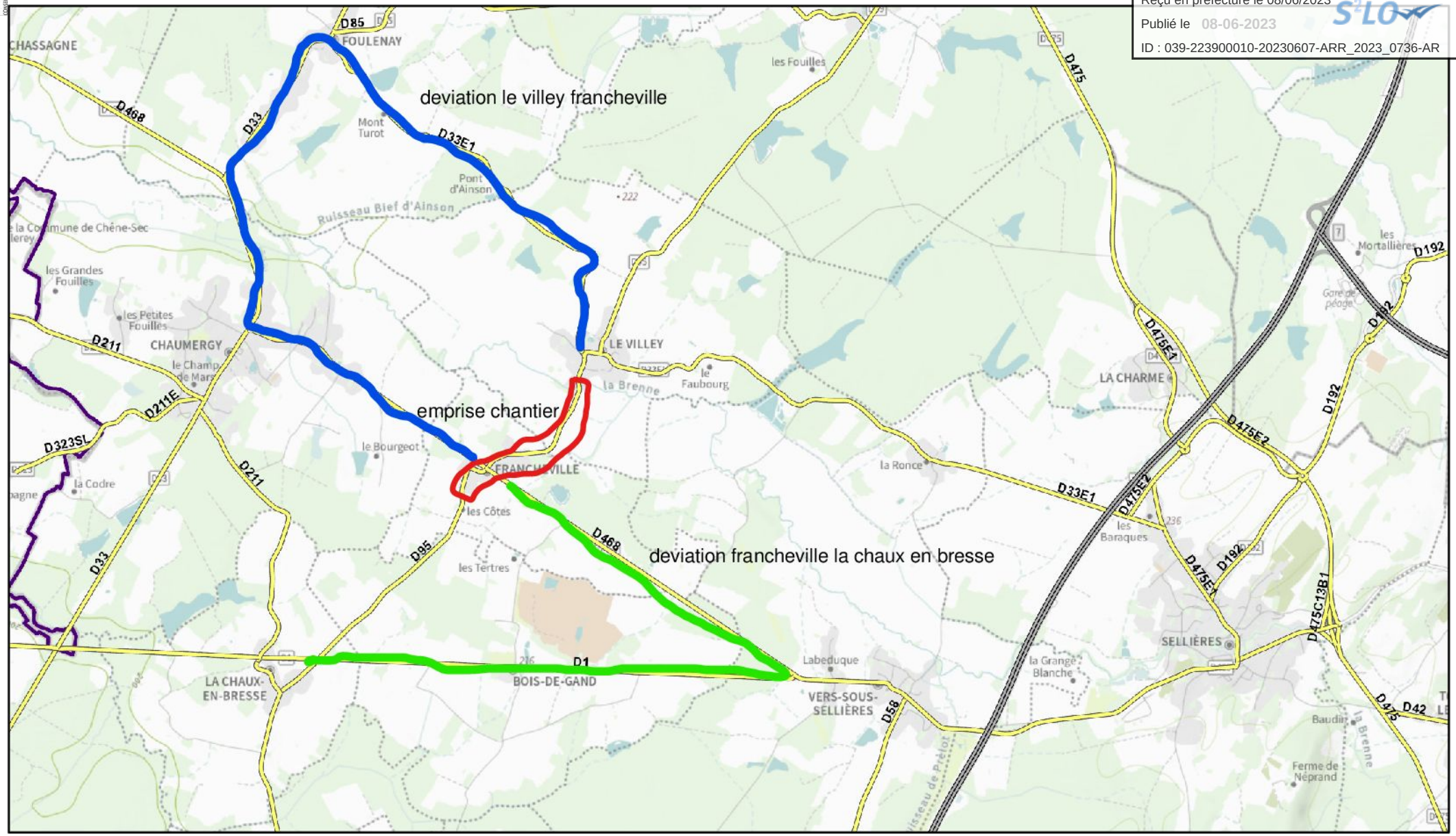

mai 24, 2023

Autoroutes
Routes Nationales

Tronçons
Départementales
Routes gauches

Voies utilisées en VH
Véloroutes et voies vertes
Contour du département

1:50 155

0 0,425 0,85 1,7 mi
0 0,5 1 2 km

Esri France 2022
Esri France - IGN

CGJURAdnoir